



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Bureau Afrique Occidentale et Centrale / Western and Central African Office

T4/25 – 0742

12 novembre 2025

Objet : Atelier virtuel sur la détermination de la cote de classification de la chaussée (PCR) pour la communication de la résistance des chaussées d'aérodrome, 2 décembre 2025.

Suite à donner : S'inscrire en ligne avant le 25 novembre 2025.

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Bureau régional organise un atelier virtuel le 2 décembre 2025. Il portera sur la détermination de la cote de classification de la chaussée (PCR) pour la communication de la résistance des chaussées d'aérodrome. Le projet d'ordre du jour est joint à la présente lettre.

Vous vous souviendrez que les dispositions de l'Annexe 14, Volume I – conception et exploitation des aérodromes de la Convention relative à l'aviation civile internationale requièrent que les États s'assurent que la force portante des chaussées situées sur leur territoire et destinées à des aéronefs dont la masse sur l'aire de trafic est supérieure à 5 700 kg, soit communiquée au moyen de la méthode ACR-PCR, exigence applicable depuis le 28 novembre 2024. Toutefois, la mise en œuvre dans la région WACAF reste limitée, avec seulement 4 % des aérodromes ayant publié les valeurs PCR dans leurs publications d'information aéronautique (AIP).

Cet atelier vise à renforcer les capacités régionales en matière de détermination du PCR et à accélérer la mise en œuvre effective de la méthode ACR-PCR. L'atelier se déroulera en langue française.

Je vous prie de bien vouloir diffuser cette lettre d'invitation aux exploitants d'aéroport et à toutes les autres parties prenantes impliquées dans la détermination et la communication de la résistance des chaussées dans votre État.

En préparation de cet atelier, vous êtes également invité à transmettre au Bureau régional votre plan d'action national pour la mise en œuvre de la méthode ACR-PCR mis à jour, reflétant l'état actuel d'avancement dans votre État.

Les participants sont invités à s'inscrire en ligne dans les meilleurs délais, de préférence avant le **25 novembre 2025**, à l'adresse suivante : <https://icao.zoom.us/meeting/register/nykXQg6vRICOvL-BGtZ5oA>

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Romain Ekoto
Directeur régional

Pièce jointe : Projet d'ordre du jour.